

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 03/05/2019
Reçu en préfecture le 03/05/2019
Affiché le 
ID : 033-253306310-20190429-2019_02_29-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 3
Nbre de suffrages exprimés : 3

Votes : Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix neuf, le vingt-neuf avril

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, à la suite d'une première réunion en date du 17 avril qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, se sont réunis sous la présidence de Madame GOT, Présidente en la salle Abbé Breuil de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine à Bordeaux

Date de convocation : 18 avril 2019

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC – GOT – M. CORSAN

Délibération N°2019-02-029: Convention entre le SMIDDEST et la ville de Royan pour des missions relatives à la valorisation du phare de Cordouan et à la mise en place du plan de Gestion UNESCO

Vu le CGCT,

Vu le projet de convention cadre établi entre la Ville de Royan et le SMIDDEST,

Considérant l'intérêt pour le SMIDDEST d'une telle collaboration pour conduire les missions relatives la valorisation du phare de Cordouan et à la mise en place des actions du plan de gestion UNESCO,

Après discussion et à l'unanimité, le Comité syndical décide :

Article 1- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention cadre avec la Ville de Royan.

Article 2- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Bordeaux, le 29 avril 2019

La Présidente

Pascale GOT
